

En application de l'article L 441-6 du Code de Commerce, tout paiement intervenant après la date d'échéance est susceptible de porter intérêt à un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ pourra être réclamée en cas de retard de paiement.